

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 10 (1918)  
**Heft:** 5  
  
**Rubrik:** Mouvement syndical international

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

cuir écrit à propos de l'activité de la fédération depuis cette date:

« Notre fédération compte aujourd'hui trois fois plus de membres qu'il y a dix ans et chaque jour nous apporte de nouveaux adhérents, de nouveaux progrès et succès dans l'amélioration des conditions de travail. Notre vœu de jubilé est que dans dix ans la Fédération suisse des ouvriers sur cuir compte 10.000 membres et que l'on réussisse à introduire dans tous les établissements de l'industrie des chaussures et du cuir des conditions de travail vraiment dignes et humaines. »

C'est de tout cœur que nous nous joignons à ce vœu.

**Typographes.** — Le rapport annuel de 1917 constitue une nouvelle preuve de la force inébranlable de la fédération. Son effectif augmenta de 4913 à 5057 membres. A l'encontre des autres professions, la fluctuation des membres n'est pas très grande; le compte rendu mentionne 299 admissions, 41 démissions, 51 exclusions et 59 décès. Le nombre des imprimeries est de 805, dont 724 ont reconnu le tarif. La situation de l'organisation peut être considérée comme très favorable, car on ne constate à côté de 2776 compositeurs à la main organisés que 345 non-syndiqués. Pour les compositeurs à la machine, la proportion est de 465 organisés contre 73 non-syndiqués, pour les imprimeurs de 864 contre 122, pour les stéréotypieurs de 82 contre 28. Le nombre des apprentis typographes augmenta de 514 en 1915 à 729 en 1917, des apprentis imprimeurs de 251 à 337. Le rapport se plaint de la surproduction de main-d'œuvre, surtout pour ce qui concerne les compositeurs à la machine, ce qui influe défavorablement le marché du travail.

Les bibliothèques des sections possèdent 11,158 volumes, dont 2700 traitent des questions professionnelles et politiques-sociales. Ces bibliothèques délivrèrent aux membres 10,848 volumes; les dépenses pour l'achat de livres s'élèverent à fr. 2298.51. (Nous estimons que les disciples de Gutenberg pourraient bien consommer un peu plus de leurs propres produits!)

Ce n'est que le 12 août que la liquidation de la fédération des typographes de la Suisse romande put être terminée, ce n'est donc qu'à cette date que l'organisation tant souhaitée put effectivement entrer en vigueur. Les négociations pour la conclusion du nouveau tarif, sur lequel nous avons rapporté antérieurement, démontrent déjà toute la valeur de cette fusion. Nous apprenons que les patrons imprimeurs de la Suisse romande refusaient de reconnaître le tarif national et que les ouvriers avaient tout préparé pour la lutte. Ce n'est qu'après que les maîtres eurent constaté que cette fois l'issue d'un conflit avec les typographes ne serait guère avantageux pour eux qu'ils se décidèrent à céder et qu'un accord put se faire.

L'Assemblée des délégués d'Aarau décida la création d'un comité central étendu qui, outre le comité central même, est composé de 7 membres des différentes régions du pays.

Il ressort d'une statistique très détaillée que 273 maisons ont accordé des vacances payées à 178 protes et 2004 ouvriers. Cette institution n'est malheureusement guère admise dans la Suisse romande. La statistique du chômage mentionne 757 chômeurs pour l'année 1917, auxquels on versa fr. 3.— par jour pour 9625 journées et fr. 3.50 par jour pour 9997 journées. 1571 cas de maladie furent déclarés; le nombre total des journées de travail perdues pour maladie fut de 41,842. Ce sont principalement les maladies de poitrine qui exercent leurs ravages; 357 cas de maladie s'étendirent sur 13,032 journées. Ce sont là les victimes de la profession! Le même phénomène peut être constaté pour les décès, car parmi les 59 décès il y en a 23 qui furent occasionnés par des maladies pulmonaires.

Le compte rendu financier de la caisse générale mentionne fr. 211,339.07 en recettes et fr. 161,168.04 en dépenses, le solde est de fr. 50,171.03. La fortune a diminué de fr. 3145.75 et est actuellement de fr. 507,921.03. La caisse de maladie et d'invalidité a augmenté sa fortune de fr. 106,380, elle est de fr. 917,192. La fortune des sections est de fr. 108,202; les caisses de secours supplémentaires locales disposent de fr. 142,114.

**Ouvriers sur bois.** — La fédération a mené ces derniers temps un grand nombre de mouvements de salaire qui, partiellement, ne purent être liquidés que par la grève. Les menuisiers de *Davos* sont en grève depuis le 8 avril, ils demandent une augmentation de salaire de 10 ct. par heure. Le travail a cessé à *Locarno* depuis le 10 avril; les ouvriers réclament, outre une hausse de salaire, l'organisation obligatoire. Des succès ont été obtenus dans de nombreuses localités. Après une journée de grève, les menuisiers de *Neuchâtel* ont conclu un contrat collectif prévoyant un salaire moyen de 75 à 98 ct. Lors de la reprise du travail, ils reçurent une augmentation générale de 6 ct. par heure; une nouvelle augmentation de 2 ct. aura lieu le 1<sup>er</sup> mai. Environ 50 nouvelles adhésions furent enregistrées. A *Sion*, après une cessation de travail d'un jour, les ouvriers sur bois obtinrent une augmentation de 10 ct. Trois journées de grève furent nécessaires à *Kreuzlingen* pour faire céder les patrons; ils accordèrent 10 ct. d'augmentation à partir du 1<sup>er</sup> avril et 5 ct. à partir du 1<sup>er</sup> juin. Le salaire moyen est fixé à 1 fr. A *St-Gall* on introduit le samedi après-midi libre dès le 13 avril, avec 5 ct. d'augmentation du salaire à l'heure comme compensation. La durée du temps de travail est de 52 $\frac{1}{2}$  heures par semaine. Les tapissiers obtinrent ensuite de pourparlers un salaire moyen de fr. 1.10. Les patrons de *Thoune* accordèrent une augmentation de salaire de 10 ct., ceux de *Frutigen* de 15 ct., par contre la grève des usines d'ardoises *Gantenbach* dure encore. Le samedi après-midi libre et l'horaire de travail de 9 $\frac{1}{2}$  heures fut introduit à *Winterthour* pour toutes les professions du bâtiment. Des pourparlers sont en cours pour fixer le salaire. Les forgerons et charrons de *Zurich* ont de nouveau été obligés de faire grève pendant sept jours avant que leurs revendications soient acceptées. Le temps de travail est réduit de 56 à 54 heures, à partir du 1<sup>er</sup> septembre à 53 heures, le samedi après-midi est libre. Le salaire minimum est de 90 ct. à 1 fr., pour les spécialistes de fr. 1.10. Les salaires à l'heure actuels sont augmentés de 10 ct., à partir du 1<sup>er</sup> septembre ils subiront une nouvelle augmentation de 5 ct.



## Mouvement syndical international

**Allemagne.** — La Commission générale des fédérations syndicales publie son rapport pour l'année 1917. Elle constate que la guerre est à son déclin et qu'une tâche immense est imposée aux syndicats allemands, surtout pendant l'époque qui suivra immédiatement la signature de la paix, sur le terrain économique aussi bien que politique. En premier lieu, il s'agira de mettre tout en œuvre pour assurer aux organisations ouvrières la place qui leur revient dans l'Etat et pour se défendre contre les prétentions patronales. Car il faut constater, dit le rapport, que le patronat n'a nullement été affaibli par la guerre et que ses sentiments envers les ouvriers sont loin d'être bienveillants, malgré les sacrifices de ceux-ci. Il faut donc prévoir des luttes acharnées, cela d'autant plus que, malgré les plus grands efforts, les fédérations syndicales ont subi de fortes pertes. Ce sera la proportion des forces en présence qui décidera du succès quand

il s'agira de savoir comment le produit du travail doit être réparti entre patrons et ouvriers. Comme les patrons ne craignent pas d'employer les moyens les plus tyranniques pour renforcer leurs organisations et ruiner les renitents, il ne restera plus aux ouvriers et employés que la cohésion étroite de leurs forces dans les syndicats pour sauvegarder leurs intérêts contre les réactionnaires coalisés.

Les pertes des organisations résultent d'abord des mobilisations successives, de la longue période de chômage qui suivit la déclaration de guerre et enfin les changements de profession provoqués par les industries de guerre et le service civil. Le tableau suivant donne une idée du mouvement des membres :

Fin de l'année	Nombre de membres	Dont hommes	Dont femmes
1913	2,525,042	2,296,777	228,265
1914	1,502,911	1,311,179	191,732
1915	994,853	819,872	174,981
1916	944,575	742,665	201,910
1917	1,275,345	942,513	332,822

Il résulte de ces chiffres que jusqu'à la fin de l'année 1916 l'effectif a diminué de 1,580,467 membres (62,5 pour cent), dont 1,554,112 membres masculins (67,6 pour cent) et seulement 26,335 membres féminins (11,5 pour cent). Cependant, depuis la fin de 1916, on constate un nouveau développement des fédérations surtout pour ce qui concerne les ouvrières. Malgré tout, il reste encore un déficit de 1,249,697 membres à compenser pour atteindre l'effectif d'avant guerre. Le déficit atteint pour les hommes le nombre de 1,354,254 pour que l'effectif de la fin de l'année 1913 soit atteint.

Les fédérations comptaient en 1913 12,296 sections, en 1914 11,485, en 1915 10,267, en 1916 9600 et en 1917 9462, la diminution est ici de 2834 ou du 23 pour cent. L'administration a été désorganisée dans un grand nombre de sections et un grand travail sera nécessaire pour les rétablir. La presse syndicale a, elle aussi, dû se soumettre aux restrictions imposées par la loi. Les secours ont dû être réduits ou complètement suspendus. Heureusement que les tarif passés avec les patrons ont pu être maintenus, mais ils ont été fortement influencés par la situation économique et le renchérissement.

Finalement, il faut encore prendre en considération que la puissance financière des fédérations a été ébranlée. En 1913, la fortune totale de toutes les organisations comportait le montant de 88,100,000 marks. En 1917, elle n'était plus que de 75,000,000 de marks environ, sans compter la fortune de la Fédération des ouvriers sur métal qui n'a plus publié de compte rendu financier depuis 1916. Si l'on calculait la force financière des syndicats selon l'effectif des membres, on constaterait une augmentation, car il reviendrait alors 92.70 marks par membre au lieu de 37.86 marks par membre en 1913. Mais un tel calcul n'a aucune valeur réelle, car le grand nombre de membres qui rentreront dans les organisations après la démobilisation influencera fortement la quote-part de chacun et la diminution de la valeur de l'argent, qui oblige déjà maintenant les syndicats à augmenter le montant des secours, doit de même être prise en considération. Il résulte de ces faits que la fortune syndicale ne donne plus la même assurance de succès lors de longues luttes comme avant la guerre.

Les syndicats n'ont pas pu amonceler des bénéfices de guerre ainsi que de nombreux patrons ont pu le faire. Le peuple et l'Etat sont appauvris. Il se peut que le gouvernement impose encore pendant l'époque intermédiaire le système de l'arbitrage comme ce fut le cas jusqu'ici, mais ce n'est là qu'un palliatif et les fédérations feront bien de ne pas trop compter sur cette mesure.

Mais la préparation à la lutte n'est pas la seule tâche qui incombe aux organisations ouvrières. Il s'agira de

renforcer les rangs des fédérations, de réorganiser l'administration, de réintroduire les secours, de reviser les tarifs, en un mot de développer toutes les branches de l'activité syndicale. Ce sont là des problèmes qui doivent dès maintenant retenir toute l'attention des chefs du mouvement. On ne devra plus se contenter d'appliquer les anciennes méthodes, les expériences faites pendant la guerre devront aussi être prises en considération. Les conditions de paix auront aussi une grande influence sur la situation future de la classe ouvrière et par conséquent sur le développement des organisations. Une paix qui contiendrait les germes de nouveaux conflits pourrait avoir des conséquences désastreuses. C'est pour cela que nous demandons que les représentants des travailleurs doivent prendre part aux pourparlers de paix.

Quand même d'immenses difficultés se présenteront après la guerre, il a cependant été prouvé que les syndicats ont accompli une telle mission au cours des hostilités, que l'Etat ne peut plus les ignorer et les traiter comme une quantité négligeable. Comme autrefois les Etats se préparaient à la guerre, il faut que les fédérations se préparent à la paix. Chaque fédération doit avoir son plan de travail, car au moment où commencera la démobilisation de l'armée, les syndicats, eux, devront mobiliser leurs forces.



## Divers

### Cours à l'usage des militants

Dans l'obligation de renvoyer le cours sur la nouvelle loi fédérale sur l'assurance-accidents, ensuite de la session extraordinaire des Chambres fédérales, nous l'avons définitivement fixée au **jeudi 9 mai, jour de l'Ascension**. Le choix de ce jour férié nous permet de croire que de nombreux camarades pourront participer au cours, ce qui leur aurait été difficile de faire un jour de travail. C'est pour cette raison, du reste, que cette date a été arrêtée.

Le cours comprendra cinq parties : 1. Historique. 2. Organisation de la caisse nationale. 3. Empire de la loi, personnes assurées, etc. 4. Annonces d'accidents, choix du médecin, indemnités, etc. 5. Procédure, Tribunaux.

Les inscriptions sont encore reçues par G. Heymann, Kapellenstrasse 6, à Berne, et cela jusqu'au mardi 6 mai. L'ouverture du cours se fera à 10 heures du matin, dans la salle du Conseil général (Hôtel de Ville) à Neuchâtel, obligamment mise à notre disposition par le Conseil communal.

*Union syndicale.*

P. S. Nous rendons attentifs les participants au fait que, l'Ascension étant un jour férié officiel, tous les trains directs portés sur l'horaire ne marchent pas ce jour-là.

### Au secrétariat de l'U. S. S.

Le camarade Ch. Schurch, qui, on s'en souvient, a été appelé au poste de secrétaire français de l'U. S. S., créé par le congrès de septembre 1917, entrera en fonctions le 5 mai.

Son départ de La Chaux-de-Fonds, où il jouait un rôle important dans le monde politique et syndical, sera vraiment senti. Mais il sera compensé par l'avantage pour les organisations syndicales de la Suisse romande d'avoir enfin la représentation qu'elles réclamaient au sein de l'U. S. S.

C'est également Ch. Schurch qui rédigera la *Revue syndicale* à partir du prochain numéro.

Nous nous faisons un plaisir de lui souhaiter la bienvenue et surtout de former les vœux les meilleurs pour son activité future.